Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

Le 3 JAN 2002

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT/SAP
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES

URBANISME ET COOPERATION
INTERCOMMUNALE-4ÈME BUREAU

Créteil, le

2002/06

ARRÊTE relatif au classement sonore du réseau routier national et autoroutier dans certaines communes du département du Val-de-Marne et aux modalités d'isolement acoustique des constructions en découlant

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU *le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.111-4-1,*
VU *la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14,*
VU *le décret n°95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L.111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements,*
VU *le décret n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation,*
VU *l'arrêté interministériel du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,*
VU *l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,*
VU *l'avis des Conseils Municipaux des communes concernées,*
VU *l'avis du comité de pilotage,*
SUR *proposition du Secrétaire Général,*

A R R Ê T E

Article 1er *: Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département du Val-de-Marne aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur le schéma de repérage figurant à l'annexe 1. Le présent arrêté annule et remplace les dispositions prises en application de l'arrêté interministériel du 6 octobre 1978 modifié le 23 février 1983 en ce qui concerne les infrastructures de transports terrestres mentionnées au tableau ci-joint complétant l'article 2.*

Article 2 : *Le tableau ci-joint complétant le présent arrêté donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans l'une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, ainsi que la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons.*

Article 3 : *Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets 95-20 et 95-21 du 9 janvier 1995.*

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté interministériel du 9 janvier 1995 susvisé.

Pour les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé conformément aux arrêtés pris en application du décret 95-20 susvisé.

Des copies des arrêtés interministériels du 30 mai 1996 et du 9 janvier 1995 sont en annexe 3 du présent arrêté.

Article 4 : *Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 sont :*

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Les niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 "Cartographie du bruit en milieu extérieur", à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement et :

- *à 2 m en avant de la ligne moyenne des façades pour les "rues en U" ;*
- *à une distance de l'infrastructure de 10 mètres mesurée à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche, augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'Infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.*

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 5 : *Le présent arrêté est applicable pour les communes mentionnées ci-dessous : ALFORTVILLE, ARCUEIL, BOISSY-SAINT-LÉGER, BONNEUIL-SUR-MARNE, BRY-SUR-MARNE, CACHAN, CHAMPIGNY-SUR-MARNE, CHARENTON-LE-PONT, CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE, CHEVILLY-LARUE, CHOISY-LE-ROI, CRÉTEIL, FONTENAY-SOUS-BOIS, FRESNES, GENTILLY, L'HAY-LES-ROSES, IVRY-SUR-SEINE, JOINVILLE-LE-PONT, LE KREMLIN-BICETRE, LIMEIL-BRÉVANNES, MAISONS ALFORT, MAROLLES-EN-BRIE, NOGENT-SUR-MARNE, NOISEAU, ORLY, ORMESSON-SUR-MARNE, LE PERREUX-SUR-MARNE, LA QUEUE-EN-BRIE, RUNGIS, SAINT-MANDÉ, SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, SAINT-MAURICE, SANTENY, SUCY-EN-BRIE, THIAIS, VALENTON, VILLECRESNES, VILLEJUIF, VILLENEUVE-LE-ROI, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, VILLIERS-SUR-MARNE, VINCENNES, VITRY-SUR-SEINE.*

Article 6 : *Les maires des communes concernées devront faire figurer dans les documents d'urbanisme de leur commune, les dispositions du présent arrêté et reporter dans les plans d'urbanisme les secteurs affectés par le bruit au voisinage des infrastructures concernées. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, les dispositions du présent arrêté seront prises en compte pour la délivrance des certificats d'urbanisme et des permis de construire.*
A titre indicatif, un tableau figurant en annexe 2 précise de manière similaire les dispositions relatives aux infrastructures situées hors du Val-de-Marne et qui doivent être prises en compte dans la limite des arrêtés préfectoraux relatifs pris dans les départements limitrophes concernés.

Article 7 : *Le présent arrêté est applicable à compter de ce jour. Il fera l'objet d'un affichage durant un mois à compter de sa notification dans les mairies des communes concernées et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.*

Article 8 : *Des ampliations du présent arrêté sont adressées :*
- *aux maires des communes concernées,*
- *au Sous-Préfet de l'Hay-les-Roses*
- *au Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne,*
- *au Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) du Val-de-Marne,*
- *au Directeur Départemental de l'Equipement du Val-de-Marne,*
- *au Préfet de Paris-Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Equipement (D.U.L.E),*
- *au Préfet des Hauts-de-Seine, Direction Départementale de l'Equipement,*
- *au Préfet de Seine-Saint-Denis, Direction Départementale de l'Equipement,*
- *au Préfet de Seine et Marne, Direction Départementale de l'Equipement,*
- *au Préfet de l'Essonne, Direction Départementale de l'Equipement,*

Article 9 : *Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, Messieurs les Sous-Préfets de l'Hay-les-Roses et de Nogent-sur-Marne, Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement du Val-de-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

Pour ampliation
Le Chef de Bureau

Dominique BARTIER

Signé : Pierre MIRABAUD

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

VOIRIE NATIONALE INTÉRESSANT LE DÉPARTEMENT DU VAL-de-MARNE

ARRÊTE N° 2002/06 du 3 janvier 2002

Tableau complétant l'article 2

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessous comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
ALFORTVILLE	A4	tronçon sur la commune de Charenton		1	300 m	ouvert
	A86	tronçon sur les communes de Choisy et Créteil		1	300 m	ouvert
	RN6	tronçon sur la commune de Maisons-Alfort		3	100 m	ouvert
	RN19	limite de commune Alfortville/Ivry	carrefour avec la rue de la Marne	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue de la Marne	limite de commune Alfortville/Maisons-Alfort	2	250 m	U
ARCUEIL	RN20	en totalité		3	100 m	ouvert
	A6a-A6b	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle de sortie A6	A6b	Avenue Paul Vaillant Couturier	4	30 m	ouvert
BOISSY SAINT LEGER	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)	tronçon sur la commune de Bonneuil		1	300 m	ouvert
	déviation RN 19 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	RN19	tronçon sur la commune de Villecresnes		3	100 m	ouvert
	RN19	tronçon sur la commune de Limeil		2	250 m	ouvert
	RN 19	limite de commune Villecresnes/Boissy	diffuseur avec la RD 94e (nord)	3	100 m	ouvert
		diffuseur avec la RD 94e (nord)	raccordement RN19 (projet)	1	300 m	ouvert
		raccordement RN19 (projet)	entre Bd Révillon et route de Boissy	3	100 m	ouvert
		entre Bd Révillon et route de Boissy	limite de commune Bonneuil/Boissy	2	250 m	ouvert
BONNEUIL SUR MARNE	déviation RN6 (projet)	tronçon sur la commune de Limeil		1	300 m	ouvert
	RN19	limite de commune Bonneuil/Boissy	carrefour avec la RN 406	2	250 m	ouvert
		carrefour avec la RN 406	Carrefour Général de Gaulle	3	100 m	ouvert
		Carrefour Général de Gaulle	limite de commune Bonneuil/Créteil	4	30 m	ouvert
	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)	tronçon sur la commune de Sucy en Brie		1	300 m	ouvert
	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	RN406	en totalité		2	250 m	ouvert
	Bretelle d'accés sur la RN406	Rue Jean Monnet	RN406	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie sur la RN406	RN406	Rue Jean Monnet	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie sur la RN406	RN406	RN19	3	100 m	ouvert
	Bretelle d'accés sur la RN406	RN19	RN406	3	100 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
BRY SUR MARNE	RN303	tronçon sur les communes de Villiers sur Marne et Champigny		3	100 m	ouvert
	déviation RN4 (projet)	tronçon sur les communes de Villiers sur Marne et Champigny		1	300 m	ouvert
	A4	tronçon sur les communes de Villiers sur Marne et Champigny		1	300 m	ouvert
	A4	en totalité		1	300 m	ouvert
	Bretelle d'accès sur A4 (sur Champigny)	Avenue Général Leclerc	A4	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie sur A4 (sur Champigny)	A4	Avenue Général Leclerc	3	100 m	ouvert
CACHAN	RN20	en totalité		3	100 m	ouvert
	A6a-A6b	tronçon sur les communes de l'Hay les roses, Villejuif et Arcueil		1	300 m	ouvert
	A6a-A6b	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle d'accès A6	Avenue Gabriel Péri	A6b	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A6 (1er tronçon)	A6a	A6b	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A6 (2ème tronçon)	A6a	A6b	5	10 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
CHAMPIGNY SUR MARNE	Déviation RN4 (projet)	tronçon sur la commune de Villiers		1	300 m	ouvert
	Déviation RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	RN4	tronçon sur la commune de Joinville le pont		2	250 m	U
	RN4	limite de commune Joinville/Champigny	carrefour avec l'Av du Général de Gaulle	2	250 m	ouvert
		carrefour avec l'Av du Général de Gaulle	carrefour avec l'Av Maxime Gorki	3	100 m	ouvert
		carrefour avec l'Av Maxime Gorki	carrefour avec la Rue Romain Rolland	2	250 m	U
		carrefour avec la Rue Romain Rolland	carrefour avec l' Impasse Estelle	3	100 m	ouvert
		carrefour avec l' Impasse Estelle	carrefour avec la rue G. Dimitrov	2	250 m	U
		carrefour avec la rue G. Dimitrov	carrefour avec la Rue de l'église	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la Rue de l'église	carrefour avec la Rue Jacques Richard	2	250 m	U
		carrefour avec la Rue Jacques Richard	carrefour avec la Rue de Dunkerque	2	250 m	ouvert
		carrefour avec la Rue de Dunkerque	limite de commune Chennevières/Champigny	3	100 m	ouvert
	RN303	limite de commune Villiers/Champigny	carrefour avec le Sentier des ratraits	3	100 m	ouvert
		carrefour avec le Sentier des ratraits	carrefour avec l'Avenue du général de Gaulle	4	30 m	ouvert
		carrefour avec la rue des clotais	carrefour avec bretelle sortie A4 sur av G. de Gaulle	3	100 m	ouvert
		carrefour avec bretelle sortie A4 sur av G. de Gaulle	carrefour avec l'Allée Watteau	4	30 m	ouvert
		carrefour avec l'Allée Watteau	carrefour avec la Rue Pottier	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la Rue Pottier	carrefour avec le Bd de Stalingrad	4	30 m	ouvert
		carrefour avec le Bd de Stalingrad	carrefour avec l'Av Roger Salengro	3	100 m	ouvert
	RN (pont de Nogent)	carrefour avec le Bd des alliés	limite de commune Nogent/Champigny	2	250 m	ouvert
	tronc commun A4/A86	en totalité (hors tunnel)		1	300 m	ouvert
	bretelle d'accès A4/A86	Boulevard de Stalingrad	tronc commun A4-A86	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A4/A86	tronc commun A4-A86	Boulevard de Stalingrad	4	30 m	ouvert
	bretelle d'accès A86	tronc commun A4-A86	A86	2	250 m	ouvert
	bretelle de sortie A86	A86	tronc commun A4-A86	2	250 m	ouvert
	A4	en totalité (hors tunnel)		1	300 m	ouvert
	bretelle d'accès A4	Boulevard de Stalingrad	A4	3	100 m	ouvert
	bretelle de sortie A4	A4	Boulevard de Stalingrad	3	100 m	ouvert
	bretelle d'accès A4	Avenue du Général Leclerc	A4	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A4	A4	Avenue du Général Leclerc	3	100 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
CHARENTON	RN19	tronçon sur la commune d' Ivry		2	250 m	ouvert
		tronçon sur la commune d' Alfortville et Maisons-Alfort		2	250 m	U
	RN6	limite de commune Maisons-Alfort/Charenton	carrefour avec la rue du cadran	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue du cadran	carrefour avec la Rue de Paris	2	250 m	U
		carrefour avec la Rue Croquette	carrefour avec la Rue Anatole France	4	30 m	ouvert
		carrefour avec la Rue Anatole France	carrefour avec l' Av de la liberté	3	100 m	U
		carrefour avec l' Av de la liberté	limite de Paris	2	250 m	U
	A4	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle de sortie A4	A4	Pont Nelson Mandela	4	30 m	ouvert
	bretelle d'accès A4	Pont Nelson Mandela	A4	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A4	A4	Pont de Charenton	4	30 m	ouvert
	bretelle d'accés A4	Rue du cadran	A4	3	100 m	ouvert
CHENNEVIERES SUR MARNE	déviation RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	RN4	tronçon sur la commune de Champigny et la Queue en Brie		2	250 m	ouvert
	RN4	en totalité		3	100 m	ouvert
CHEVILLY-LARUE	A86	tronçon sur les communes de Fresnes et Rungis		1	300 m	ouvert
	RN7	en totalité		2	250 m	ouvert
	A106	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle de sortie A106	A106	A6a	5	10 m	ouvert
	bretelle de sortie A106	A106	A6b	3	30 m	ouvert
	A6a-A6b	tronçon sur la commune de l'Hay les Roses		1	300 m	ouvert
	A6a-A6b	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle de sortie A6a/A6b	A6a/A6b	A106	3	100 m	ouvert
	bretelle de sortie A6a/A6b	A6a/A6b	A106	3	100 m	ouvert
	bretelle de sortie A6a	A6a	bifurcation vers l'A6b	5	10 m	ouvert
	bretelle d' accés A6b (à Fresnes)	A86	A6b	3	100 m	ouvert
	bretelle d'accès A6b	Impasse du soleil	A6b	4	30 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
CHOISY LE ROI	RN6	tronçon sur la commune de Valenton		1	300 m	ouvert
	RN186	carrefour avec le Boulevard des Alliés	carrefour avec l'Avenue Anatole France	3	100 m	U
		carrefour avec l'Avenue Anatole France	limite de commune Choisy le Roi/Créteil	3	100 m	ouvert
		Avenue du Général Leclerc		4	30 m	ouvert
	RN305	limite de commune Choisy le Roi/Vitry	limite de commune Choisy le Roi/Orly	3	100 m	ouvert
		avenue Gambetta		2	250 m	ouvert
	A86	tronçon sur la commune de Vitry		1	300 m	ouvert
	A86	en totalité		1	300 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Pont supérieur de l'A86	A86	5	10 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	pont de l'A86	Boulevard de Stalingrad	5	10 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	pont de l'A86	Rue Léon Geffroy	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Pont de l'A86 (au sud de l' A86)	Boulevard de Stalingrad	5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Pont de l'A86 (au sud de l' A86)	A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Pont de l'A86 (au sud de l' A86)	5	10 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
CRETEIL	RN406	tronçon sur la commune de Valenton		2	250 m	ouvert
	Déviation RN6	tronçon sur la commune de Valenton		2	250 m	ouvert
	RN6	limite Valenton/créteil	carrefour avec les bretelles nord du carr pompadour	1	300 m	ouvert
		carrefour avec les bretelles nord du carr pompadour	carrefour avec la bretelle RN6/RN186	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la bretelle RN6/RN186	carrefour avec la bretelle d'accés A86	2	250 m	ouvert
		carrefour avec la bretelle d'accés A86	limite maisons-Alfort/créteil	3	100 m	ouvert
		carrefour Pompadour		1	300 m	ouvert
	RN186	limite Choisy le Roi/créteil	carrefour avec la Rue Paul-François Avet	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la Rue Paul-François Avet	carrefour avec la Rue de la prairie	2	250 m	ouvert
		carrefour avec la Rue de la prairie	limite Saint-Maur/créteil	3	100 m	ouvert
	RN19	tronçon sur la commune de Maisons-Alfort		3	100 m	ouvert
	RN19	limite Bonneuil/créteil	carrefour avec la Rue Estienne d'Orves	4	30 m	ouvert
		carrefour avec la Rue Estienne d'Orves	Entre rue Estienne d'Orves/rue des Mèches	3	100 m	U
		Entre rue Estienne d'Orves/rue des Mèches	carrefour avec la Rue des Mèches	4	30 m	ouvert
		carrefour avec la Rue des Mèches	limite Maisons-Alfort/créteil	4	30 m	ouvert
		carrefour avec la Rue des Mèches (rue de l'échat)	limite Maisons-Alfort/créteil	3	100 m	ouvert
	déviation RN6	en totalité		2	250 m	ouvert
	A86	tronçon sur la commune de Maisons-Alfort		1	300 m	ouvert
	A86	en totalité		1	300 m	ouvert
	1er tronçon de la Bretelle de sortie A86	A86	Pont sur la RN6	3	100 m	ouvert
	2ème tronçon de la Bretelle de sortie A86	Pont sur la RN6	RN6	4	30 m	ouvert
	1er tronçon de la Bretelle d'accès A86	RN6	fin du 1er tronçon	3	100 m	ouvert
	2ème tronçon de la Bretelle d'accès A86	début du 2ème tronçon	A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	RN6	A86	3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	RD1	3	100 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	RD1	A86	4	30 m	ouvert
	1er tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	RN19	fin du 1er tronçon	4	30 m	ouvert
	2ème tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	début du 2ème tronçon	fin du 2ème tronçon	4	30 m	ouvert
	3ème tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	début du 3ème tronçon	fin du 3ème tronçon	5	10 m	ouvert
	4ème tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	début du 4ème tronçon	A86	3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	RN19 (vers rue de l'Echat)	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	RN19 (rue du buisson joyeux)	5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	RN19	A86	4	30 m	ouvert
	1er tronçon de la Bretelle de sortie A86	A86	Fin du 1er tronçon (niveau de la rue St-Simon)	4	30 m	ouvert
	2ème tronçon de la Bretelle de sortie A86	début du 2ème tronçon	bifurcation vers la rue de l'Echat	4	30 m	ouvert
	3ème tronçon de la Bretelle de sortie A86	bifurcation vers la rue de l'Echat	RN19	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Rue de l'Echat	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86 (direction Fresnes)	déviation RN6	A86	3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86 (direction Fresnes)	A86	déviation RN6	3	100 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86 (direction St-Maurice)	déviation RN6	A86	3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86 (direction St-Maurice)	A86	déviation RN6	3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	bretelle de raccordement A86/déviation RN6	carrefour Pompadour	5	10 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	bretelle de raccordement A86/déviation RN6	RN186	5	10 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
FONTENAY SOUS BOIS	RN34	tronçon sur les communes de Nogent sur Marne et le Perreux		3	100 m	ouvert
	RN186	en totalité		3	100 m	ouvert
	A86	en limite de département		1	300 m	ouvert
	A86	en totalité		2	250 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Avenue Louison Bobet	5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Avenue Louison Bobet	A86 (côté ouest)	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Av du Maréchal de Lattre de Tassigny	3	100 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Av du Maréchal de Lattre de Tassigny	A86	3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Av du Maréchal de Lattre de Tassigny	4	30 m	ouvert
FRESNES	A106	tronçon sur la commune de Rungis		1	300 m	ouvert
	RN186	limite de departement 92	carrefour avec l'Av de Stalingrad	3	100 m	ouvert
		carrefour avec l'Av de Stalingrad	limite de commune Rungis/Fresnes	1	300 m	ouvert
	A6a-A6b	tronçon sur la commune de Chevilly-Larue		1	300 m	ouvert
	A6a-A6b	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle d'accès A6	RN186	A6b	5	10 m	ouvert
	bretelle de sortie A6	A6b	RN186	4	30 m	ouvert
	A86 (hors tunnel)	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle de sortie A86	A86	A6b	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86 (prés de l'avenue Médicis)	A6b	A86	3	100 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	A6b	A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	A6b	3	100 m	ouvert
GENTILLY	A6a	tronçon sur la commune d'Arcueil		1	300 m	ouvert
	A6b	tronçon sur la commune de Kremlin-Bicêtre		1	300 m	ouvert
	A6a-A6b (hors tunnel)	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle d'accès A6b	rue Charles Camus	A6b	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A6b	A6b	rue Elysée Reclus	3	100 m	ouvert
L'HAY LES ROSES	RN7	en totalité		2	250 m	ouvert
	A6a-A6b	tronçon sur la commune de Villejuif		1	300 m	ouvert
	A6a-A6b	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle d'accès A6b	Impasse du soleil	A6b	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A6b	A6b	A6a	3	100 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
IVRY SUR SEINE	RN7	tronçon sur la commune du Kremlin-bicêtre		2	250 m	U
	A4	tronçon sur la commune de Charenton		1	300 m	ouvert
	RN19	limite de commune Alfortville/Ivry	Place Gambetta	3	100 m	ouvert
		Place Gambetta	carrefour avec la Rue Lénine	2	250 m	U
		carrefour avec la Rue Lénine	limite de Paris	2	250 m	ouvert
	RN305	en totalité		3	100 m	ouvert
JOINVILLE LE PONT	tronc commun A4/A86	en totalité		1	300 m	ouvert
	RN4	limite de commune St-Maurice/Joinville	Place Uranie	3	100 m	ouvert
		Place Uranie	carrefour avec l'Avenue Jean Jaurès (RN186)	2	250 m	U
		carrefour avec l'Avenue Jean Jaurès (RN186)	carrefour avec l'Av P.Allaire	3	100 m	ouvert
		carrefour avec l'Av P.Allaire	limite de commune Champigny/Joinville	2	250 m	U
	RN186	tronçon sur la commune de Nogent sur Marne		3	100 m	ouvert
	RN186	limite St-Maur/Joinville	carrefour avec la Rue Robard	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la Rue Robard	carrefour avec l'Av du Président J.F Kennedy	4	30 m	ouvert
		carrefour avec l'Av du Président J.F Kennedy	carrefour avec l'Avenue des Canadiens	5	10 m	U
		carrefour avec l'Avenue des Canadiens	carrefour avec la Rue Chapsal	4	30 m	ouvert
		carrefour avec la Rue Chapsal	limite du Bois de Vincennes	3	100 m	ouvert
	RN 486	carrefour avec L' av Jean Jaurès	carrefour avec la Rue A.Briand	4	30 m	ouvert
		carrefour avec la Rue A.Briand	carrefour avec le Pont de Joinville	3	100 m	ouvert
		bifurcation rue Chapsal		5	10 m	ouvert
LE KREMLIN BICETRE	A6a	tronçon sur la commune d'Arcueil		1	300 m	ouvert
	RN7	en totalité		2	250 m	U
	A6b	tronçon sur la commune d'Arcueil		1	300 m	ouvert
	A6b	en totalité (hors tunnel)		1	300 m	ouvert
	bretelle d'accès A6b	rue Charles Camus	A6b	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A6b	A6b	rue Elysée Reclus	3	100 m	ouvert
LIMEIL-BREVANNES	RN19	limite de commune Villecresnes/Limeil	carrefour avec le raccordement dév RN19 (projet)	1	300 m	ouvert
		carrefour avec le raccordement dév RN19 (projet)	entre Bd Révillon et route de Boissy	3	100 m	ouvert
		entre Bd Révillon et route de Boissy	limite de commune Boissy-St-Léger/Limeil	2	250 m	ouvert
	déviation RN6 (projet)	tronçon sur la commune de Valenton		1	300 m	ouvert
	déviation RN6 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	déviation RN19 (projet)	tronçon sur la commune de Boissy		1	300 m	ouvert
	déviation RN19 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	RN406	tronçon sur la commune de Valenton		2	250 m	ouvert
	RN406	en totalité		2	250 m	ouvert
	Bretelle d'accès sur la RN406 (sur Bonneuil)	Rue Jean Monnet	RN406	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie sur la RN406 (sur Bonneuil)	RN406	Rue Jean Monnet	4	30 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
MAISONS-ALFORT	A4	tronçon sur les communes de Charenton et Saint-Maurice		1	300 m	ouvert
	RN6	en totalité		3	100 m	ouvert
	RN19	tronçon sur la commune de Créteil		3	100 m	ouvert
	RN19	Limite de commune Alfortville/Maisons-Alfort	Carrefour de la Résistance	2	250 m	U
		Carrefour de la Résistance	carrefour avec la Rue du 18 juin 1940	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la Rue du 18 juin 1940	Limite de commune Maisons-Alfort/Créteil	4	30 m	ouvert
		carr avec la Rue du 18 juin 1940 (vers rue de l'échat)	Limite de commune Maisons-Alfort/Créteil	3	100 m	ouverr
	A86	tronçon sur la commune de Créteil		1	300 m	ouvert
	A86	en totalité		1	300 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	A4	A86	2	250 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	A4	2	250 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	tronc commun A4/A86	A86	2	250 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	tronc commun A4/A86	2	250 m	ouvert
	1er tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	RN19	fin du 1er tronçon	4	30 m	ouvert
	2ème tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	début du 2ème tronçon	fin du 2ème tronçon	4	30 m	ouvert
	3ème tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	début du 3ème tronçon	fin du 3ème tronçon	5	10 m	ouvert
	4ème tronçon de la Bretelle d'accès (RN19-A86)	début du 4ème tronçon	A86	3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	RN19 (vers rue de l'Echat)	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	RN19 (rue du buisson joyeux)	5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	RN19	A86	4	30 m	ouvert
	1er tronçon de la Bretelle de sortie A86	A86	Fin du 1er tronçon (niveau de la rue St-Simon)	4	30 m	ouvert
	2ème tronçon de la Bretelle de sortie A86	début du 2ème tronçon	bifurcation vers la rue de l'Echat	4	30 m	ouvert
	3ème tronçon de la Bretelle de sortie A86	bifurcation vers la rue de l'Echat	RN19	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	RD1	3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Rue de l'Echat	4	30 m	ouvert
MAROLLES-EN-BRIE	RN19	en totalité		3	100 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
NOGENT SUR MARNE	A4	tronçon sur la commune de Champigny		1	300 m	ouvert
	RN186	en totalité		3	100 m	ouvert
	RN34	limite departement Paris	carrefour avec la Grande rue Charles de Gaulle	4	30 m	ouvert
		carrefour avec la Grande rue Charles de Gaulle	carrefour avec la Rue G.Péri	3	100 m	U
		carrefour avec la Rue G.Péri	limite de commune Nogent/Le Perreux	3	100 m	ouvert
	RN (pont de Nogent)	carrefour avec la rue Jacques Kable	carrefour avec la rue Hoche	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue Hoche	limite de commune Nogent/Le Perreux	2	250 m	ouvert
	tronc commun A4/A86	tronçon sur les communes de Joinville et Champigny		1	300 m	ouvert
	tronc commun A4/A86	en totalité		1	300 m	ouvert
	A86 (hors tunnel)	en totalité (limite de commune avec Fontenay)		2	250 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Boulevard Albert 1er	1	300 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Boulevard Albert 1er	A86	2	250 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86 (sur Champigny)	A86	tronc commun A4/A86	2	250 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86 (sur Champigny)	tronc commun A4/A86	A86	2	250 m	ouvert
	bretelle de sortie A4 (sur Champigny)	A4	Boulevard de Stalingrad	3	100 m	ouvert
	bretelle d'accès A4/A86 (sur Champigny)	Boulevard de Stalingrad	tronc commun A4/A86	4	30 m	ouvert
NOISEAU	déviation RN4 (projet)	tronçon sur la commune de la queue en Brie		1	300 m	ouvert
	déviation RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	RN4	tronçon sur la commune de la queue en Brie		2	250 m	ouvert
	RN4	en totalité		2	250 m	ouvert
ORLY	RN7	tronçon sur la commune de Rungis		2	250 m	ouvert
	RN305	en totalité		3	100 m	ouvert
ORMESSON SUR MARNE	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)	tronçon sur les communes de Chennevières et de Sucy en Brie		1	300 m	ouvert
	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	déviation RN4 (projet)	tronçon sur la commune de Chennevières		1	300 m	ouvert
	déviation RN4(projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	RN4	limite de commune Ormesson/Noiseau	Carrefour de Pince-Vent	2	250 m	ouvert
		Carrefour de Pince-Vent	limite de commune Ormesson/Chennevières	3	100 m	ouvert
LE PERREUX SUR MARNE	A4	tronçon sur la commune de Champigny		1	300 m	ouvert
	A86	tronçon sur la commune de Fontenay		2	250 m	ouvert
	A86	en totalité (en limite de commune avec Fontenay)		2	250 m	ouvert
	RN186	en totalité		3	100 m	ouvert
	RN34	en totalité		3	100 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
LA QUEUE EN BRIE	RN4	en totalité		2	250 m	ouvert
	Déviation RN4 (projet)	tronçon sur la commune d' Ormesson		1	300 m	ouvert
	Déviation RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	RN104	en totalité		1	300 m	ouvert
RUNGIS	A6a-A6b	tronçon sur la commune de Fresnes		1	300 m	ouvert
	RN186	en totalité		2	250 m	ouvert
	RN7	en totalité		2	250 m	ouvert
	A86	en totalité		1	300 m	ouvert
	partie de Bretelle de sortie A86 (sur Fresnes)	A86	A6b	3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Rue Charles Lindberg	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Avenue Charles Lindberg	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Avenue Charles Lindberg (sud de l'A86)	A86	5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Gare routière Sogaris	A86	5	10 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Gare routière Sogaris	5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès (nord de l'A86)	Porte de Paray Vieille poste	A86	5	10 m	ouvert
	Bretelle de sortie (nord de l'A86)	A86	Porte de Paray Vieille poste	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie (sud-ouest de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès (sud-ouest de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès (sud-est de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie (sud-est de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau	3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie (nord-est de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau	3	100 m	ouvert
	Bretelle d'accès (nord-est de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès (nord-ouest de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie (nord-ouest de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau	4	30 m	ouvert
	A106	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle d'accès A106	RD 65	A106	5	10 m	ouvert
	bretelle de sortie A106	A106	Avenue de la Republique	5	10 m	ouvert
SAINT-MANDE	RN34	lim du département de Paris/Rue Elie Faure	carrefour avec la rue Fays	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue Fays	carrefour avec l'Av Gambetta	3	100 m	U
		carrefour avec l'Av Gambetta	carrefour avec l'Av A. Quinson	3	100 m	ouvert
		carrefour avec l'Av A. Quinson	limite de commune St-Mandé/Vincennes	3	100 m	U
SAINT-MAUR DES FOSSES	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)	tronçon sur les communes de Sucy en Brie, Ormesson et Chennevières		1	300 m	ouvert
	RN186	limite de commune St-Maur/Créteil	carrefour avec la rue des remises	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue des remises	carrefour avec la Rue Chevreuil	3	100 m	U
		carrefour avec la Rue Chevreuil	carrefour avec la rue desgenelles	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue desgenelles	carrefour avec la rue A.Marin	3	100 m	U
		carrefour avec la rue A.Marin	Place de la Croix-Souris	3	100 m	ouvert
		Place de la Croix-Souris	carrefour avec la Rue Henri-Barbusse	3	100 m	U
		carrefour avec la Rue Henri-Barbusse	limite de commune St-Maur/Joinville le Pont	3	100 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
SAINT-MAURICE	RN6	en totalité		3	100 m	ouvert
	RN4	en totalité		3	100 m	ouvert
	A4	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle d'accès A4	Pont de Charenton	A4	5	10 m	ouvert
	bretelle d'accès A4	Place Jean Jaurés	A4	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A4	A4	Place Jean Jaurés	4	30 m	ouvert
	bretelle d'accès A4	Avenue des canadiens	A4	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A4	A4	Avenue des Canadiens	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	A4	A86	2	250 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	A4	2	250 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	tronc commun A4/A86	A86	2	250 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	tronc commun A4/A86	2	250 m	ouvert
SANTENY	RN19	limite de commune Marolles/Santeny	carrefour avec la rue de la libération	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue de la libération	limite de département	2	250 m	ouvert
SUCY EN BRIE	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)	tronçon sur la commune de Chennevières et Ormesson		1	300 m	ouvert
	liaison entre les déviations RN6 et RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
THIAIS	RN305	tronçon sur la commune de Choisy le Roi		2	250 m	U
	RN305 (avenue G. Halgoult)	en totalité		3	100 m	ouvert
	RN7	tronçon sur la commune de Rungis		2	250 m	ouvert
	RN7	en totalité		2	250 m	ouvert
	RN186	limite de commune Rungis/Thiais	carrefour avec la bretelle d'accés A86	2	250 m	ouvert
		carrefour avec la bretelle d'accés A86	carrefour avec la bretelle de sortie A86	4	30 m	ouvert
		carrefour avec la bretelle de sortie A86	carrefour avec la Rue Gabriel Péri	2	250 m	ouvert
		carrefour avec la Rue Gabriel Péri	carrefour avec l' avenue G.Halgoult	3	100 m	ouvert
		carrefour avec l' avenue G.Halgoult	limite de commune Thiais/Choisy le Roi	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie RN186	RN186	Avenue du Luxembourg	4	30 m	ouvert
	A86 (hors-tunnel)	limite de commune Rungis/Thiais	bretelles de liaison A86/RN186	1	300 m	ouvert
		bretelles de liaison A86/RN186	continuité Rue P.L Jacques	1	300 m	U
		continuité Rue P.L Jacques	limite de commune Choisy/Thiais	1	300 m	ouvert
	Bretelle de sortie (sud-ouest de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès (sud-ouest de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès (sud-est de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie (sud-est de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau	3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie (nord-est de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau	3	100 m	ouvert
	Bretelle d'accès (nord-est de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès (nord-ouest de l'A86)	Avenue de Fontainebleau	A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie (nord-ouest de l'A86)	A86	Avenue de Fontainebleau	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	pont de l'A86	Boulevard de Stalingrad	5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	pont de l'A86 (A86 sud)	Boulevard de Stalingrad	5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	RN186	A86	3	100 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	RN186	3	100 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Pont supérieur de l'A86	A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Pont de l'A86 (au sud de l' A86)	5	10 m	ouvert
VALENTON	RN6	en totalité		1	300 m	ouvert
	RN406	tronçon sur la commune de Limeil		2	250 m	ouvert
	RN406	en totalité		2	250 m	ouvert
	déviation RN6	tronçon sur la commune de Créteil		2	250 m	ouvert
	déviation RN6	en totalité		2	250 m	ouvert
	déviation RN6 (projet)	tronçon sur la commune de Limeil		1	300 m	ouvert
	déviation RN6 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
VILLECRESNES	déviation RN19 (projet)	tronçon sur la commune de Limeil		1	300 m	ouvert
	RN19	limite de commune Limeil/Villecresnes	diffuseur avec la RD 94e (nord)	1	300 m	ouvert
		diffuseur avec la RD 94e (nord)	limite de commune Villecresnes/Marolles	3	100 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
VILLEJUIF	A6b	tronçon sur la commune d'Arcueil		1	300 m	ouvert
	A6a	tronçon sur la commune d'Arcueil		1	300 m	ouvert
	RN7	en totalité		2	250 m	ouvert
	A6a-A6b	tronçon sur la commune de L'Hay les roses		1	300 m	ouvert
	A6a-A6b	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle de sortie A6b	A6b	A6a	3	100 m	ouvert
	bretelle d'accès A6b	Avenue Gabriel Péri	A6b	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A6a (1er tronçon)	A6a	A6b	4	30 m	ouvert
	bretelle de sortie A6a (2ème tronçon)	A6a	A6b	5	10 m	ouvert
	bretelle de sortie A6b	A6b	Avenue Paul Vaillant Couturier	4	30 m	ouvert
VILLENEUVE-LE-ROI	RN6	tronçon sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges		2	250 m	ouvert
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	déviation RN6 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	RN6	tronçon sur la commune de Valenton		1	300 m	ouvert
	RN6	en totalité		2	250 m	ouvert
VILLIERS SUR MARNE	RN303	limite du département Seine Saint Denis	Entre av de l'Isle et av du 8 mai 1945	4	30 m	ouvert
		Entre av de l'Isle et av du 8 mai 1945	carrefour avec la Rue trottin	4	30 m	U
		carrefour avec la Rue trottin	carrefour avec la Rue M.Berteaux	3	100 m	U
		carrefour avec la Rue M.Berteaux	carrefour avec la Rue du Maréchal Foch	2	250 m	U
		carrefour avec la Rue du Maréchal Foch	limite de commune Villiers/Champigny	3	100 m	ouvert
	déviation RN4 (projet)	tronçon sur la commune de Champigny		1	300 m	ouvert
	déviation RN4 (projet)	en totalité		1	300 m	ouvert
	A4	tronçon sur la commune de Bry sur Marne		1	300 m	ouvert
	A4	en totalité		1	300 m	ouvert
	bretelle d'accès A4	Boulevard du Mont d'est	A4	5	10 m	ouvert
	bretelle de sortie A4	A4	Boulevard du levant	5	10 m	ouvert
VINCENNES	RN34	carrefour avec la Rue Fays	carrefour avec l'Av Gambetta	3	100 m	U
		carrefour avec l'Av Gambetta	carrefour avec l'Av A. Quinson	3	100 m	ouvert
		carrefour avec l'Av A. Quinson	carrefour avec l'Av du Général de Gaulle	3	100 m	U
		carrefour avec l'Av du Général de Gaulle	limite departement Paris	4	30 m	ouvert

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
VITRY SUR SEINE	RN7	tronçon sur les communes de Villejuif et Thiais		2	250 m	ouvert
	RN305	limite de commune Ivry/Vitry	carrefour avec la rue G Pinson	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue G Pinson	carrefour avec la rue des pavillons	3	100 m	ouvert
		carrefour avec la rue des pavillons	limite de commune Vitry/Thiais	3	100 m	ouvert
	RN7	tronçon sur les communes de Villejuif et Thiais		2	250 m	ouvert
	RN7	en totalité		2	250 m	ouvert
	A86	tronçon sur les communes de Thiais et Choisy le Roi		1	300 m	ouvert et U
	A86	en totalité		1	300 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Pont supérieur de l'A86	A86	5	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Pont de l'A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	pont de l'A86	Boulevard de Stalingrad	5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Rue Léon Geffroy	pont de l'A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	pont de l'A86	Rue Léon Geffroy	4	30 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Pont de l'A86 (au sud de l' A86)	Boulevard Stalingrad	5	10 m	ouvert
	Bretelle d'accès A86	Pont de l'A86 (au sud de l' A86)	A86	4	30 m	ouvert
	Bretelle de sortie A86	A86	Pont de l'A86 (au sud de l' A86)	5	10 m	ouvert

ANNEXE 2

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Infrastructures situées sur des départements limitrophes dont les secteurs affectés par le bruit intéressent le département du Val de Marne

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessous comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Commune concernée par les secteurs affectés par le bruit	Désignation de l'infrastructure	Limites des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu rue en "U" ou tissu ouvert
		Origine	Fin			
ARCUEIL	RN20 située sur le département des Hauts de Seine	en totalité		3	100 m	ouvert
FRESNES	A6a-A6b sur le département de l'Essonne	en totalité		1	300 m	ouvert
JOINVILLE LE PONT	tronc commun A4/A86 sur la ville de Paris (bois de Vincennes) RN186 sur la ville de Paris (bois de Vincennes)	en totalité en totalité		1 3	300 m 100 m	ouvert ouvert
LA QUEUE EN BRIE	déviation RN4 (projet) sur le département de la Seine et Marne RN4 sur le département de la Seine et Marne	en totalité en totalité		1 2	300 m 250 m	ouvert ouvert
NOGENT SUR MARNE	RN186 sur la ville de Paris (bois de Vincennes)	en totalité		3	100 m	ouvert
ORLY	RN7 sur le département de l' Essonne	en totalité		2	250 m	ouvert
RUNGIS	RN7 sur le département de l' Essonne A106 sur le département de l' Essonne	en totalité en totalité		2 1	250 m 300 m	ouvert ouvert
SAINT-MAURICE	tronc commun A4/A86 sur la ville de Paris (bois de Vincennes)	en totalité		1	300 m	ouvert
VILLENEUVE LE ROI	RN7 sur le département de l' Essonne	en totalité		3	100 m	ouvert
VILLENEUVE SAINT GEORGES	déviation RN6 (projet) sur le département de l' Essonne RN6 sur le département de l' Essonne	en totalité en totalité		1 2	300 m 250 m	ouvert ouvert
VILLIERS SUR MARNE	A4 sur le département de la Seine Saint Denis	en totalité		1	300 m	ouvert

VU ET RATTACHE A MON ARRETE EN DATE DU

LE PREFET,

13 JAN. 2002

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Alain PERRET

Direction Départementale de l'Equipement

Val-de-Marne

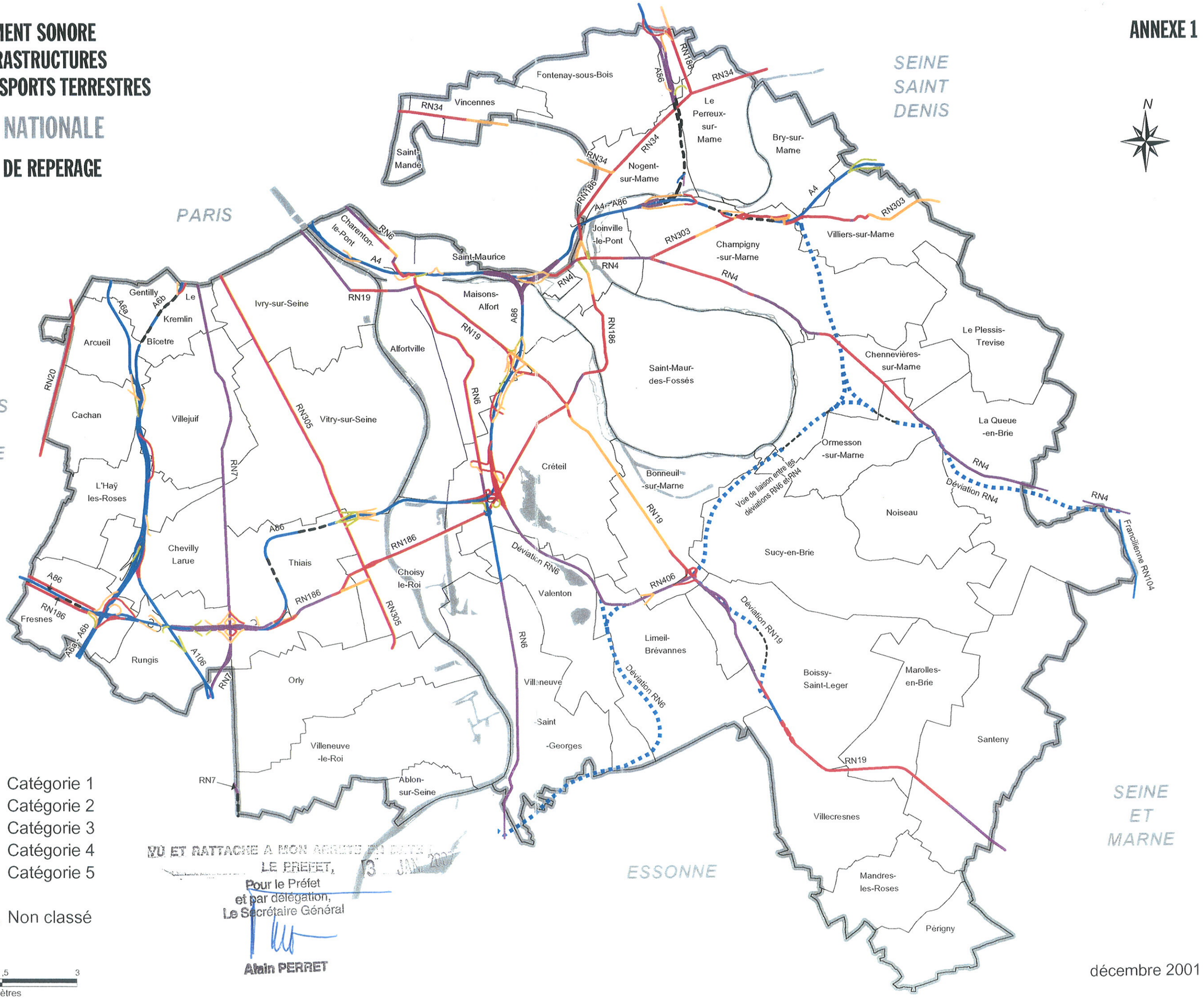
Service de l'Aménagement et de la Prospective Subdivision de l'Environnement et des Projets

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

VOIRIE NATIONALE

SCHEMA DE REPERAGE

ANNEXE 1



Projet / Existant

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5
- Non classé

0 1,5 3 kilomètres

VU ET RATTACHE A MON ARRETE EN DATE DU

LE PREFET, 13 JAN 2002

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Alain PERRET

décembre 2001